PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 2 DÉCEMBRE 2019

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 2 décembre 2019, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Pascale G. Malenfant, madame Martine Hudon, monsieur Hubert Gagné-Guimond, madame Josée Michaud et madame Annie Sénéchal.

Madame Carole Lévesque est absente.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

247-12-2019 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

248-12-2019 **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2019**

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019, les élus confirment que ce dernier est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de novembre 2019 soit accepté tel que rédigé.

249-12-2019 **DÉPÔT PAR LES ÉLUS DE LEUR DÉCLARATION ÉCRITE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ET DE LEUR RAPPORT DES DONS RECUS**

L'ensemble des élus municipaux ont rempli lesdites déclarations en conformité avec les exigences de la Loi.

250-12-2019 **ÉTABLISSEMENT ET ADOPTION DU CALENDRIER 2020 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G.MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2020**;

QUE ces séances ordinaires se tiendront à la salle municipale située au 395, chemin des Sables Est à Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

QUE l'heure à laquelle débuteront ces séances ordinaires est 20 heures;

QUE ces séances se tiendront le **1er LUNDI de chaque mois**,

Sauf pour le mois de **janvier,** pour lequel la séance est reportée au **2e lundi** (retour des Fêtes)
pour le mois de **juillet**, pour lequel la séance est reportée au **2e lundi** (vacances estivales)

pour le mois de **septembre** pour lequel la séance est reportée au **1er mardi** (fête du Travail);

Les séances se répartissent comme suit :

13 JANVIER	**3 FÉVRIER**	**2 MARS**
6 AVRIL	**4 MAI**	**1er JUIN**
13 JUILLET	**3 AOÛT**	**8 SEPTEMBRE**
5 OCTOBRE	**2 NOVEMBRE**	**7 DÉCEMBRE**

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

251-12-2019 **DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 24 – PROJET AQUEDUC/ÉGOUT ROUTE 132 ET CARRÉ SAINT-LOUIS**

CONSIDÉRANT la résolution 131-06-2019 concernant l'octroi du contrat pour la distribution de l'eau potable et la collecte des eaux usées pour le secteur du Carré Saint-Louis et de la Route 132 Ouest;

CONSIDÉRANT la directive de changement numéro 24 émise par la firme Norda Stelo en annexe à la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE cette directive de changement augmentera certains postes budgétaires et en diminuera certains autres;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte la directive de changement numéro 24 au montant d'environ 11 120 $ avant les taxes;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer cette directive de changement.

252-12-2019 **OCTROI DU CONTRAT DE COLLECTE, TRANSPORT, DISPOSITION ET TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 2020-2021**

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 12 novembre 2019 à 14 h 00;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 2 soumissions:

Camionnage Alain Benoit 153, route Martineau / Ste-Anne-de-la-Pocatière G0R 1Z0	**74 348.73 $**
Campor Environnement 98, rue des Équipements / Rivière-du-Loup G5R 5W9	**88 450.50 $**

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière octroi le contrat de la collecte et le traitement des boues de fosses septiques 2020-2021 à Camionnage Alain Benoit.

253-12-2019 **SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE LA POCATIÈRE – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Pocatière adopte les prévisions budgétaires du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière pour l'année 2020 de 124 783 $ représentant ainsi pour la part de la municipalité un taux de 24.35 % du montant de 512 454 $.

254-12-2019 **ENTENTE « LOISIRS » AVEC VILLE LA POCATIÈRE – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Pocatière adopte les prévisions budgétaires du Comité des Loisirs de Ville La Pocatière pour l'année 2020 au montant de 107 713.07 $.

255-12-2019 **INCITATIF FINANCIER À LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE**

CONSIDÉRANT la résolution 230-11-2017 Incitatif financier à la construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE ce programme prenait fin le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a eu une plainte au Ministère des Affaires municipales et de L'Habitation étant donné que cet incitatif n'est pas une compétence municipale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière mette fin à ce programme.

256-12-2019 **TRANSFERT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT le dépôt par la secrétaire-trésorière d'un état des résultats en date du 31 octobre 2019 et comparativement au budget 2019 adopté en décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EFFECTUER les transferts des crédits budgétaires suivants, soient :
La somme de 10 000 $ du poste « Aménagement, urbanisme et zonage » vers le poste de « Enlèvement de la neige »;
La somme de 5 000$ du poste « Industries et commerces » vers le poste de « Enlèvement de la neige »;
La somme de 22 000 $ du poste « Surplus libre » vers le poste de « Voirie municipale ».

257-12-2019 **DEMANDE D'AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE D'ALIÉNER UNE PARTIE DES LOTS 5 215 567, 5 215 568 ET 5 215 569 (EN ILOT DÉSTRUCTURÉ) SUR UNE SUPERFICIE DE 955,5 MÈTRES CARRÉS**

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière visant à aliéner une parcelle des lots 5 215 567, 5 215 568 et 5 215 569 soient des chemins municipaux;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU QUE cette autorisation n'aura pas d'effet sur les activités agricoles, car cette parcelle n'est pas cultivée;

ATTENDU QU'il n'y a aucune possibilité d'effets négatifs en regard des lois et règlements relatifs à l'environnement et tout particulièrement à l'égard des établissements de production animale;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau et n'enlève pas de sol pour l'agriculture;

ATTENDU QUE cet usage est conforme à la réglementation de zonage municipale;

ATTENDU QUE les travaux demandés vont se faire dans l'emprise du chemin par forage directionnel;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ne s'oppose pas à la demande du requérant, d'effectuer cette aliénation d'une partie des lots 5 215 567, 5 215 568 et 5 215 569 du cadastre du Québec à Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

QU'elle indique à la Commission que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ne s'oppose pas au projet de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

QUE la Municipalité recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

258-12-2019 **PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉ EN PLEIN AIR (PSSPA)**

ATTENDU QUE la Ville de La Pocatière et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière désirent améliorer l'aménagement du réseau de sentiers municipaux du site récréatif et de plein air du Boisé Beaupré, et ce, en partenariat;

ATTENDU QUE la Ville de La Pocatière et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière souhaitent subvenir aux besoins actuels et futurs de leurs citoyens respectifs, ainsi que de permettre la pratique d'activités de plein air traditionnelles et émergentes (vélo de montagne, fatbike, randonnées, ski de fond et raquette);

ATTENDU QUE la Ville de La Pocatière et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ont, d'un commun accord, demandé la réalisation d'un plan directeur pour le développement et le réaménagement du site du Boisé Beaupré;

ATTENDU QUE ce plan directeur a été réalisé par la firme Sentiers Boréals et qu'il reflète les besoins des deux partenaires municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de La Pocatière a accepté ce plan directeur par résolution, lors de la séance ordinaire du 21 octobre 2019 (résolution #302-2019);

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a accepté ce plan directeur par résolution, lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 (résolution #195-10-2019);

ATTENDU QUE la Ville de La Pocatière et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière souhaitent supporter les coûts du réaménagement et du développement du site à raison de 60% pour la Ville et de 40% pour la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise la présentation du projet de *Réaménagement du Boisé Beaupré – Phase 1* au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de La Pocatière et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à payer leur part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière désigne Monsieur Rosaire Ouellet, maire, et Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personnes autorisées à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

259-12-2019 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER madame Martine Hudon représentante de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière afin de siéger sur le Comité de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest, et de nommer substitut Madame Pascale G. Malenfant.

260-12-2019 **ACTION PROGEX INC. – DÉCOMPTE PROGRESSIF # 5**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte le décompte progressif numéro 5 au montant de 1 456 569,45 $ incluant les taxes pour la période du 1 au 28 novembre 2019;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer ce décompte.

261-12-2019 **NORDA STELO – SURVEILLANCE DES TRAVAUX FACTURE # 0253371**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte le relevé d'honoraires professionnels de Norda Stelo pour la surveillance des travaux au montant de 58 271.76 $ incluant les taxes pour la période du 19 octobre au 22 novembre 2019.

262-12-2019 **ENGLOBE – CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES SOLS FACTURE N° 900310103**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte le relevé d'honoraires professionnels d'Englobe pour le contrôle de la qualité des sols au montant de 20 920.85 $ incluant les taxes pour la période du 13 octobre au 16 novembre 2019.

263-12-2019 **RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

a) La capacité de payer des municipalités;
b) L'accès difficile aux programmes existants;
c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
d) La pérennité des infrastructures.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député, Mme Marie-Ève Proulx.

En raison de son emploi qu'elle occupe au MTQ, madame Martine Hudon ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

264-12-2019 **REMERCIEMENT DES BÉNÉVOLES POUR LA FÊTE D'HALLOWEEN**

CONSIDÉRANT la tenue de la fête d'Halloween sur la 4e Avenue à La Pocatière, le samedi 26 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a contribué au succès de la Fête d'Halloween à La Pocatière avec la préparation de deux magnifiques chars allégoriques pour la parade (celui du tracteur antique et sa remorque de citrouilles décorées et celui des sorcières) et par son appui au marché des sorcières;

CONSIDÉRANT l'implication de plusieurs bénévoles et de commanditaires;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL tiennent à remercier chaleureusement tous les bénévoles ayant contribué à ce projet soit : monsieur Serge Lizotte, madame Carole Lévesque, madame Jenny Keighan, madame Kim Plourde, monsieur Jean-Yves Lizotte, Madame Véronique St-Onge, monsieur Rémi Béchard, monsieur Sébastien Tirman, Monsieur Adélard Lizotte, Monsieur Pascal Caron, ainsi que toutes les sorcières participantes;

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL tiennent à remercier les commanditaires pour les deux chars allégoriques et le marché aux sorcières: Boucherie Rossignol, Thibault GM La Pocatière, restaurant Mikes La Pocatière, Alimentation COOP IGA La Pocatière, Marché du quartier La Pocatière (Ami), l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) Campus La Pocatière, Carrefour Plourde Automobile, ferme la Douzième et Duro Vitres d'Autos.

265-12-2019 **CLUB FADOQ – SOUPER DE NOËL 2019**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue du Club FADOQ de La Pocatière pour un souper suivi d'une soirée dansante le mercredi 18 décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RÉSERVER deux places pour monsieur Rosaire Ouellet, maire, ainsi que son accompagnatrice pour cette soirée et de débourser la somme de 40 $ au Club FADOQ de La Pocatière

266-12-2019 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CÉGEPS EN SPECTACLE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 150 $ pour la finale locale du concours intercollégial de Cégeps en spectacle qui se tiendra le jeudi 6 février 2020 à la Salle André-Gagnon de La Pocatière.

267-12-2019 **CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE – DEMANDE DE COMMANDITE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 75.00 $ au Club de Patinage artistique de La Pocatière, représentant un espace publicitaire, dans le cadre de leur campagne de financement 2019-2020.

268-12-2019 **CHEVALIERS DE COLOMB – DEMANDE**

CONSIDÉRANT l'invitation des Chevaliers de Colomb conseil 5425 Ste-Anne à un souper BBQ dont les profits serviront à l'achat d'un défibrillateur pour les résidents du Domaine Angélique;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière fasse l'achat de deux cartes pour le souper BBQ qui se tiendra le 11 janvier prochain à la salle FADOQ;

QUE la Municipalité remette la somme de 50.00 $ aux Chevaliers de Colomb pour l'achat de ce défibrillateur.

269-12-2019 **COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant **1 666 675.09 $**. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses. À ce montant s'ajoute la facture suivante :

1. Praxair, Location de bouteilles 250.59 $

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCES

1. Projet d'implantation de la visioconférence dans les bibliothèques du Bas-St-Laurent.
2. Remerciements pour l'évènement l'Halloween à La Pocatière – Comité de l'Halloween à La Pocatière.
3. Demande de relocalisation de Construction B.M.L. – Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
4. Procès-verbal de la réunion régulière du Comité de parents de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, tenue le 5 novembre 2019.
5. Demande d'avenant à un contrat – Ministère des Transports.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

270-12-2019 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20 h 54.

_____ _____
Rosaire Ouellet, maire Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière

COMPTES À PAYER AU 2 DÉCEMBRE 2019

Salaires bruts du mois	*2019 - NOVEMBRE*	37 329.61 $
Double Impect	*Ménage novembre*	431.16 $
Auberge Cap Martin	*Conférence novembre*	498.75 $
Great West	Assurances novembre	1 938.27 $
Hydro-Québec	Éclairage des rues	142.89 $
Hydro-Québec	Gare-Station	122.74 $
Hydro-Québec	Administration	437.65 $
Hydro-Québec	Parc	38.06 $
Hydro-Québec	Égout	95.09 $
Bell Canada	Administration	436.79 $
Bell mobilité	Voirie et urbanisme	68.70 $
Chambre de commerce Kamouraska-l'Islet	Prix participation concours	50.00 $
Sébastien Tirman	Achat de citrouilles - Halloween	12.70 $
Josée Michaud	Décoration carte de crédit	36.65 $
Daniel d'Anjou	Km - Formation	419.04 $
Isabelle Michaud	Km - Formation	45.27 $
Martin Cayer	Bottes et vêtements	321.84 $
Richard Pelletier	Outils et essence	170.05 $
Perfect Pen & Stationery	700 Stylos	575.30 $
Visa Desjardins	carte Isabelle et Colin	1 824.56 $
Virgin Mobile	Cellulaire M. maire	46.52 $
Isabelle Michaud	Café	73.98 $
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	9 230.90 $
Revenu Canada	Déduction à la source	3 549.29 $
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		**57 895.81 $**
DÉPENSES COURANTES		
BTLP AVOCATS INC.	Honoraires professionnels	284.57 $
PNEUS F.M. INC.	Pneus sterling	1 023.98 $
PROFIX DE L'EST INC	Entretien machinerie	174.19 $
CENTRE SERVICE ST-PHILIPPE	Réparation western et Inter	2 616.22 $
BIONEST	Visite d'entretien UV	284.09 $
GROUPE BOUFFARD	Récupération	697.89 $
AIR LIQUIDE CANADA INC	Loc. bouteilles, pièces et outils	749.67 $
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutations	8.00 $
PG SOLUTIONS INC.	Contrats 2020 - 2 logiciels	9 031.28 $
ENGLOBE CORP.	Honoraires professionnels	20 920.85 $
FORTIN SECURITE MEDIC INC	Articles de sécurité	253.12 $
SIGNALISATION LEVIS INC	Panneaux de signalisation	926.01 $
LES PETROLES B. OUELLET	Diesel	5 867.34 $
AGRO ENVIRO LAB	Analyses d'eau	156.37 $
NETTOYEUR DAOUST/FORGET	Nettoyage chienne et sarraus	73.99 $
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	Clé pour fermières	32.08 $
AVANTIS COOPÉRATIVE	Étagère, pièces, outils, grille, etc.	725.80 $
EXCAVATION AL-DO DIONNE	Travaux pelle - Martineau	367.92 $
DRAPEAU MICHEL	20 litres de peinture	111.04 $
MICHEL MONTMINY INC.	Bordures pour 2 résidences	16 868.94 $
LOCATION J C HUDON INC	Fer, quincaillerie, outils et pièces	921.28 $
G LEMIEUX ET FILS INC	Gravier pour 2 résidences	1 477.87 $
RAYNALD BEAULIEU INC.	Vaccum et caméra pour fondation	374.29 $
BASE 132	Plans et numériser 21 feuilles	89.22 $
CLAUDE DIONNE	Niveleuse route Drapeau	697.03 $
BUROPLUS	Contrats, Fournitures	756.67 $
CARQUEST LA POCATIERE	Pièces, quincaillerie et outils	454.76 $
GROUPE CONSEIL I.D.C INC.	Sauvegarde en ligne	54.03 $
RURALYS	Honoraires professionnels - Fouille	12 493.18 $
PROPANE SELECT	Propane	222.25 $
SÉMER	Matières organiques	1 758.56 $
SERVLINKS COMMUNICATION	Hébergement - 6 comptes	68.65 $
CARREFOUR DU CAMION R.D	Réparer le sterling	1 756.66 $
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	Enfouissement	4 878.22 $
NORDA STELO INC.	Honoraires professionnels	58 271.76 $
GROUPE DE GEOMATIQUE AZIMUT	Abonnement Gonet 2020	2 086.80 $
CO-ÉCO	Revenus écocentres	141.42 $
COMBEQ	Adhésion 2020	436.91 $
TOROMONT CAT	Entretien loader	598.49 $
MRC DE KAMOURASKA	Km inspecteur rég. + courrier	58.42 $
POSTES CANADA	Info Nov. + crédit facture enveloppes	49.24 $
ACTION PROGEX INC.	Période 1er nov. Au 28 nov.	1 456 569.45 $
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITÉS	Cotisation 2020	2 040.51 $
WURTH CANADA LIMITED	Outils, quincaillerie	1 350.26 $
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**1 608 779.28 $**
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**1 666 675.09 $**